

2015-6500
2016-03-01

VINYZENE™ BP-5-5 DIDP BIOCIDÉ

ADDITIF BACTÉRIOSTATIQUE & FONGISTATIQUE
POUR CALFEUTRANTS ET SCELLANTS ET COMPOSITIONS DE VINYLE

SOLUTION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: (Nominale) 10,10'-Oxybisphénoxarsine

5,0%

NO. D'ENREGISTREMENT: 24744
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LA
PEAU et LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu Net kg

ROHM AND HAAS CANADA LP
2 Manse Road
West Hill, Ontario M1E 3T9
1-800-268-4201

ROHM AND HAAS CHEMICALS LLC
100 Independence Mall West
Philadelphia, PA 19106-2399
United States

MODE D'EMPLOI

Un niveau de 0,06 % de ce produit basé sur le poids total de plastisol, contrôlera les bactéries et les organismes de moisissure. Ce niveau est recommandé pour les rideaux de douche, les recouvrements de parois et d'autres articles similaires n'entrant pas en contact avec les aliments. Dans le cas d'articles en vinyle soumis à des intempéries prolongées (p. ex. toiles de vinyle pour l'entreposage à l'extérieur), un niveau allant jusqu'à 1% de ce produit peut-être requis basé sur le poids total de plastisol, etc.

CALFEUTRANTS ET SCELLANTS : À utiliser comme microbicide dans les scellants et les calfeutrants à base de silicone et de polyurethane afin de protéger la pellicule sèche contre toute croissance microbienne. Ajouter ce produit à la préparation du calfeutrant ou du scellant.

POUR LES SCELLANTS À USAGE INTÉRIEUR: Ajouter 0,15 % de ce produit.

POUR LES SCELLANTS À USAGE EXTÉRIEUR: Ajouter de 0,15 % à 1,0% de ce produit.

Pour déterminer le niveau d'incorporation de ce produit qui s'avérera le plus rentable pour une utilisation donnée, on suggère de procéder à des essais pratiques en tenant compte de la dose indiquée sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit est corrosif. Il cause des dommages irréversible aux yeux et des brûlures à la peau. Ce produit peut causer une réaction cutanée allergique de la peau. Ce produit peut être nocif si avalé. Il peut être fatal si inhalé ou si absorbé par la peau.

Porter des lunettes de protection et un écran facial, une chemise à manches longues, un pantalon long, un tablier, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques. On doit enlever et remplacer immédiatement les gants si l'on remarque des signes de dégradation ou de pénétration chimique. Rincer et retirer les gants immédiatement après les avoir utilisés. Bien se laver les mains au savon et à l'eau.

De l'arsenic peut être libéré pendant l'emploi de ce produit. Il est recommandé de ne jamais utiliser ce produit dans des conditions où il se formerait, sur le lieu de travail, des concentrations atmosphériques d'arsenic supérieures aux seuils d'exposition fixés par les autorités locales de santé et de sécurité au travail. Si les valeurs sont supérieures à ces seuils, il est recommandé de porter un dispositif de protection respiratoire approuvé par le NIOSH.

PREMIERS SOINS

SI AVALÉ : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI INHALÉ : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI DANS LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter l'effluent contenant ce produit dans les systèmes d'égouts.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Date de fabrication : location for date

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.